GÉRER POUR GAGNER

LE MAGAZINE DE VOTRE RÉUSSITE

NOV. DÉC. 2022 JANV. 2023

#68

Une publication Cerfrance

agriculture

En immersion

La résilience des exploitations

Éléments clés

Les oléagineux et protéagineux

Retour d'expérience

L'Angus, un choix de qualité aux résultats positifs

La règle de 3

Comprendre vos garanties prévoyance

CERFRANCE

À propos de Cerfrance : réseau associatif et mutualiste de conseil et d'expertise comptable

Depuis plus de 70 ans, Cerfrance met les compétences pluridisciplinaires de **ses 13 700 collaborateurs** (conseillers, juristes, experts-comptables, consultants, etc.) au service de la réussite de ses **320 000 clients-adhérents,** de tous secteurs d'activité : agriculture, artisanat, commerce, services, professions libérales.

Constitué de plus de 700 agences locales, regroupées en 57 entités départementales ou régionales et fédérées au plan national par le Conseil National du Réseau, Cerfrance est organisé en réseau collégial d'entreprises associatives.

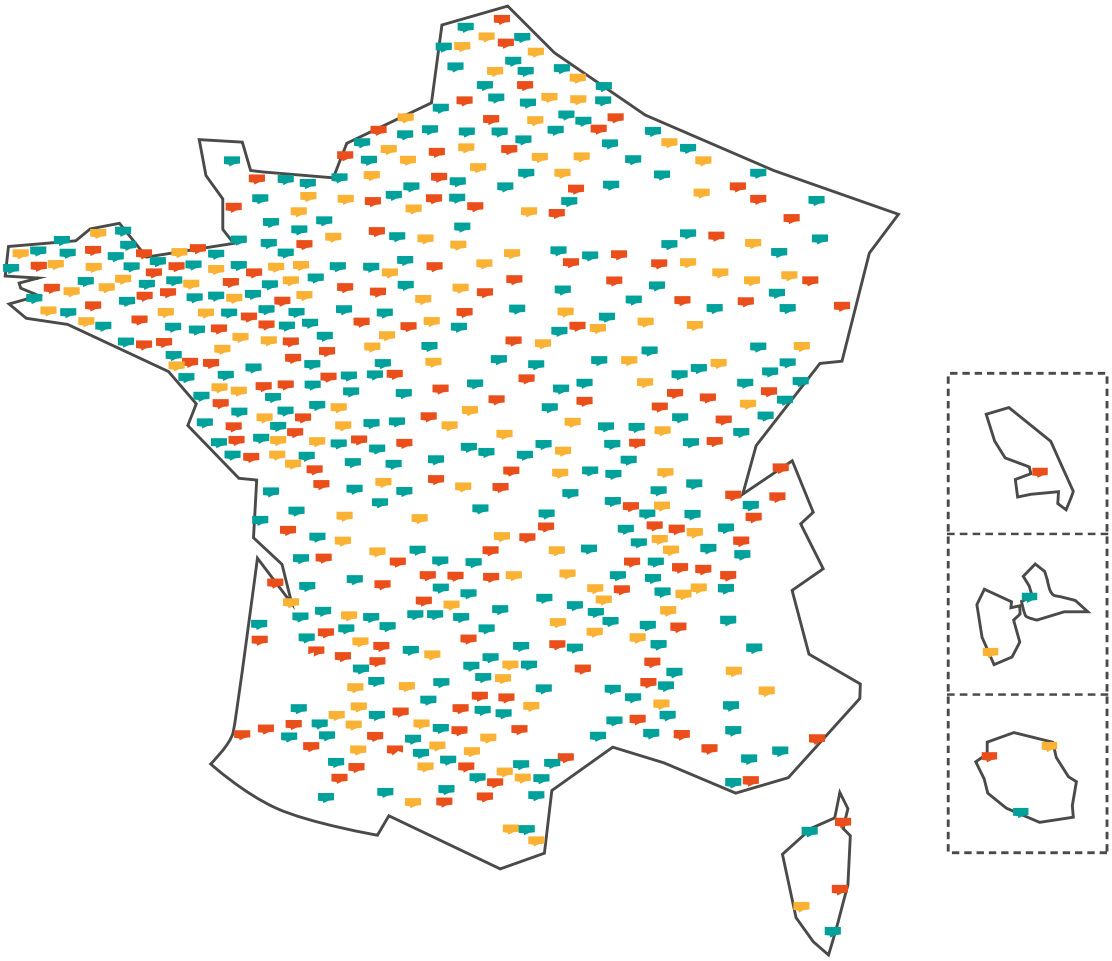

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux !

Et pour en savoir plus, rendez-vous sur : **www.cerfrance.fr**

Cerfrance, un réseau de proximité

Édito

Chères lectrices, Chers lecteurs,

Alors que ce nouveau numéro de Gérer pour Gagner paraît, Cerfrance participe à l'édition 2022 du SIMA. Cet événement est l'occasion d'échanger directement avec certains d'entre vous et avec d'autres acteurs du monde agricole.
Au plus proche des préoccupations de ses clients-adhérents, le Réseau Cerfrance est fidèle à ces moments de rencontre et d'ouverture. Pour ses 100 ans, le « salon des solutions et technologies pour une agriculture performante et durable » souhaite s'adresser à tous les agriculteurs, en leur proposant des solutions pour toute taille d'exploitation et tout mode de production. L'agriculture performante et durable est au cœur de l'actualité dans le contexte économique, climatique et géopolitique instable que nous connaissons. Aujourd'hui plus que jamais, les exploitants agricoles doivent faire preuve d'ouverture et de capacité d'adaptation pour résister et faire perdurer leur système. Face aux imprévus de toutes sortes, travailler la résilience de son exploitation est devenu indispensable et nous vous proposons de découvrir dans ce magazine, un dossier sur cette thématique.
L'avenir sera toujours incertain, mais les experts Cerfrance resteront à vos côtés pour vous conseiller quels que soient vos besoins.

Bonne lecture !

Benoît Hureau

Président du Conseil National du Réseau Cerfrance

Sommaire

I ACTUALITÉS

Ça vient de sortir 4

I DOSSIER

5 En immersion
Travailler sa résilience .....

Reportage 6

L'œil de l'expert 9

Zoom sur 10

À la pointe 12

Demain, c'est maintenant 13

I DATAS

14 Les éléments clés
Les filières oléagineux et protéagineux .....

L'essentiel en chiffres 16

I PRATIQUE

18 Retour d'expérience
L'Angus, un choix de qualité aux résultats positifs .....

La règle de 3 20

Le mémo de l'entrepreneur 22

Point doc 23

Éditeur : Conseil National du Réseau Cerfrance Association loi 1901 - Siège social : 18 rue de l'Armorique 75 015 Paris - Tél. 01 56 54 28 28
N° CPPAP - 1018 G 88449 - Tiré à 92 773 exemplaires
ISSN 1950-7992 - Ce numéro comporte 24 pages.
Parution trimestrielle : nov., déc. 2022, janv. 2023
Prix du n° : 2,50 € TTC - Dépôt légal à parution
Abonnement annuel : 4 numéros : 10 € TTC
Service abonnement - Tél. 01 56 54 28 28
ou www.cerfrance.fr
Directeur de la publication : Benoît Hureau
Directrice de la rédaction : Stéphanie Bohn
Rédactrice en chef : Elsa Philippe
Comité de rédaction composé de collaborateurs du Réseau Cerfrance : Elodie Boutbien (Côtes d'Armor), Anne Bras (Bretagne), Régis Campion (Bretagne), Nicolas Cayzeele (Seine Normandie), Christelle Dupin-Rappart (Méditerranée), Sandrine Jean (Haute-Loire), Thierry Lemaître (Champagne, Nord-Est, Île-de-France), Jacques Mathé (Poitou-Charentes), Emmanuelle Parou (Centre-Limousin), Elsa Philippe (Paris), Aline Thopart (Loire-Atlantique).

Conception - réalisation : Dixxit - 32 Rue Étienne Marcel, 75002 Paris - Tél. 01 78 16 06 00 - Courriel : contact@dixxit.fr

Photographies : Alfred Cromback, Istock, Shutterstock, Adobe Stock, Marthe Lemelle
Impression : OTT - Parc d'Activités Les Pins, 9 Rue des Pins, 67310 Wasselonne

PEFC 10-31-3162

Le Réseau Cerfrance s'engage en faveur de la protection de l'environnement. Ce journal est imprimé sur papier écologique made in France, obtenu sans traitement chimique et produit à base d'énergies propres. L'impression est assurée par une imprimerie labellisée Imprim'vert.

Ça vient de sortir

Évolutions réglementaires et législatives

20 SEPTEMBRE 2022

Aide à la conversion en bio

La nouvelle PAC vise un objectif de 18 % des surfaces en agriculture biologique en 2027. Le montant consacré aux aides à l'agriculture biologique augmente de 36 % par rapport à la programmation précédente, avec une enveloppe de 340 millions d'euros par an de 2023 à 2027. Afin d'accompagner un maximum de conversion, le montant d'aide aux cultures annuelles, aux légumineuses fourragères et aux mélanges composés d'au moins 50 % de légumineuses à l'implantation est revu à la hausse par rapport à la programmation précédente et est fixé à 350 euros par hectare.
Le volume financier important consacré à cette aide (conversion à l'agriculture biologique) a été dimensionné dans l'objectif d'atteindre 18 % de la surface agricole cultivée en agriculture biologique en 2027. Cette cible ambitieuse est fixée dans le Plan Stratégique National.

27 JUILLET 2022

Jachères mises en culture et écorégimes

En 2023, les jachères pourront être mises en culture au titre d'une dérogation liée à la guerre en Ukraine. Toutefois, cette dérogation ne s'appliquera pas pour l'écorégime. C'est bien la culture effectivement en place, par exemple en blé, qui sera prise en compte dans le calcul des points de l'écorégime. En revanche, la parcelle sera intégrée en tant que jachère pour la BCAE 8 (obligation d'avoir 4 % d'éléments favorables à la biodiversité) et pour le critère pluriannuel de la BCAE 7 (obligation de rotations culturales) qui sera vérifié à compter de 2025.

31 AOÛT 2022

Le PSN français approuvé

Le Plan Stratégique National français (PSN) de la prochaine PAC (2023-2027) a été approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022. Il entrera en vigueur au 1er janvier 2023.
Le PSN de la France correspond à un document de planification stratégique, encadré par la réglementation européenne. Le PSN cherche à favoriser le développement d'un secteur agricole et sylvicole plus diversifié et résistant, et à accompagner la transition agroécologique engagée par les agriculteurs. Il s'agit également d'assurer le développement social et économique des zones rurales.

28 FÉVRIER 2022

Changement d'assurance emprunteur facilité

Jusqu'alors restreint, le changement d'assurance des prêts immobiliers devient accessible à tous les emprunteurs.
La loi Lemoine du 28 février 2022 vise à faciliter cette faculté de changer d'assurance emprunteur « *pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur* ».
Pour que le changement soit possible, la nouvelle assurance doit présenter le même niveau de garantie que l'initiale.

Plus de brèves réglementaires sur l'extranet Cerfrance

En immersion

Travailler sa résilience

Initialement employée pour caractériser un matériau ou une personne, la notion de résilience s'est imposée en économie et en gestion d'entreprise. L'instabilité du monde actuel, l'incertitude de la conjoncture et l'extrême rapidité de la circulation de l'information fragilisent un grand nombre d'exploitations, toutes tailles confondues.
Quel que soit le secteur d'activité, tout entrepreneur se doit d'assurer l'avenir de son entreprise en réfléchissant sur sa capacité à affronter les vents contraires et les tempêtes.
Cet examen tient compte de tous les paramètres : techniques, économiques, financiers, mais aussi sociétaux, climatiques et politiques.
Ce dossier a vocation à vous proposer quelques éléments de réflexion pour structurer votre entreprise techniquement et humainement, et ainsi lui procurer cette résilience indispensable aujourd'hui.

Par Thierry Lemaître, Agronome

FRÉDÉRIC BEAU

Confronté aux mutations du monde agricole, cet éleveur a choisi la stratégie du risque calculé. Il raisonne ses investissements, s'adapte au potentiel du sol de son exploitation et travaille à construire un système autonome. En revanche, il sous-traite les travaux agricoles pour se consacrer pleinement à son métier d'éleveur et garder du temps pour sa famille.

Dénomination :
Entreprise Individuelle Frédéric Beau

Activité :
Élevage bovin laitier

Effectif :
Le chef d'exploitation et sa compagne, salariée à mi-temps

Surface :
118 hectares

Localisation :
Lieu-dit Bruailles, Malvalette (43)

Reportage

Un système résilient basé sur des objectifs simples

Par Sandrine Jean, Conseillère de gestion

Installé depuis 2001 en système conventionnel sur un secteur sensible à la sécheresse, Frédéric Beau, éleveur laitier, a dû s'adapter aux mutations du monde agricole et de la filière laitière en particulier. Il cherche désormais à rendre son exploitation plus résiliente, avec pour objectifs de préserver sa vie de famille et faire ce qu'il aime dans son métier d'éleveur.

Installé au lieu-dit Bruailles à Malvalette, en Haute-Loire, Frédéric Beau, aujourd'hui en individuel, exploite 118 hectares et produit près de 480 000 litres de lait.

Son parcours

En 2001, Frédéric reprend une exploitation d'une cinquantaine d'hectares et conforte ainsi celle de ses parents, avec lesquels il crée un GAEC. Ils exploitent alors 115 hectares en système herbe et céréales autoconsommées, sur un parcellaire très morcelé, et disposent d'un quota de 250 000 litres. Ils produisent des veaux de boucherie pour pallier le manque de quota laitier. Ensemble, ils œuvrent à restructurer le foncier en pratiquant des échanges avec les voisins. L'objectif est alors de valoriser au mieux le potentiel de production. Ils raisonnent l'investissement pour le limiter au strict nécessaire et choisissent un modèle de production autonome économe leur permettant de dégager un revenu satisfaisant.

Après de sévères épisodes de sécheresse et une augmentation du troupeau en lien avec la progression des volumes livrés, les associés travaillent à améliorer le rendement des surfaces pour assurer l'autonomie du système. Ils développent les prairies temporaires et introduisent une part de maïs dans leur assolement pour assurer un volume d'énergie dans la ration. En 2007, en pleine embellie de la conjoncture laitière et dans le cadre de la mise aux normes de leurs installations, ils décident d'agrandir le bâtiment. Les

> « Résilience ne veut pas dire obstination. Je ne veux pas produire à tout prix ! »
>
> Frédéric Beau

associés gardent la tête froide : « *À ce moment-là, on a simplement poussé les murs. On a construit en grande partie nous-mêmes, au moindre coût. On voulait des bâtiments simples et fonctionnels* ».

Fin 2010, Jean Beau, père de Frédéric, prend sa retraite, puis son épouse, Marie-Paule, fait de même fin 2018. L'exploitation produit alors 580 000 litres de lait et a arrêté la production de veaux de boucherie, gourmande en main-d'œuvre. Frédéric se projette sur l'avenir en échangeant avec sa compagne, alors salariée en dehors de l'exploitation. Ils dressent ensemble un bilan du parcours réalisé : des sécheresses, la sévère crise laitière de 2009, celle de 2016… Fort de ces constats et peu confiant en l'environnement instable de la filière laitière, Frédéric prend la décision de ne plus augmenter, et réduit même les volumes livrés. Il construit alors une stratégie basée sur 4 principes clés :

- Penser la stratégie de l'exploitation en partant du potentiel du sol : *« Sur l'exploitation, on a des sols très hétérogènes. Il faut adapter le choix des cultures au sol que l'on a. Il faut d'abord savoir ce que l'on peut faire avec le potentiel dont on dispose ».*
- Produire à moindre coût et notamment toujours raisonner son investissement pour garder un système rentable. Dans cet objectif, il veille à éviter les gaspillages et préfère travailler en préventif. Par exemple, il traite le troupeau avec des huiles essentielles dès les premiers symptômes pour éviter des futurs frais vétérinaires.
- S'informer pour valoriser les opportunités qui se présentent : suivre les marchés et leurs évolutions et regarder ce qu'il se passe autour de soi.
- Orienter l'exploitation pour continuer à faire ce que l'on aime faire et, pour cela, savoir ce que l'on veut faire en ayant défini son projet en famille pour être en mesure de le porter ensemble.

40 ha
potentiellement irrigables par les retenues collinaires

Frédéric Beau et sa compagne, Véronique Blanco, désormais salariée de l'exploitation à mi-temps, pour la gestion administrative.

Après la sécheresse de l'été 2022 et au cœur d'une crise économique majeure, quand on parle de résilience à Frédéric, il nous répond : *« Je travaille à ce que mon système soit et reste rentable pour pouvoir en vivre et passer du temps en famille ».*
Avec ce double objectif de dégager du revenu et du temps pour sa vie privée, il implique sa compagne dans ses projets, travaille à bâtir un système cohérent, sobre, en faisant des choix réalistes qui respectent sa vision du métier et qui répondent, en premier lieu, aux besoins familiaux.

Limiter les investissements

Malgré l'évolution du potentiel de production, et à la suite du départ de ses parents, il choisit de limiter l'investissement en matériels et d'avoir recours à des entreprises de prestations

Une des deux retenues collinaires créées au printemps 2022, avant remplissage.

agricoles pour une très large partie des travaux du sol et de récolte. Il explique : *« En système polyculture élevage, on a besoin d'équipement pour tout. C'est du matériel cher qu'on ne peut pas rentabiliser sur des petites surfaces. En plus, on est dans une zone où il est difficile de trouver du personnel. Je choisis de sous-traiter, ce qui permet aussi de mener les travaux en chantiers, plus suivis et plus efficients. Et puis, je préfère être avec mes vaches que sur un tracteur ! ».*

Frédéric a également appris à penser les investissements pour leur confort d'utilisation et pas seulement pour leur fonction : « *Je préfère un tracteur moins puissant mais avec une marche de moins* ».

Le tracteur le plus utilisé sur l'exploitation est un 70 CV sans cabine. « *Ça ne consomme rien et c'est très pratique dans les bâtiments !* ». De même, la localisation et l'implantation du hangar de stockage le permettant, il n'est fermé que sur deux côtés. « *L'avantage, en plus de l'économie, c'est qu'il n'y a pas de porte à ouvrir et que je peux constamment garder un œil sur le troupeau* ».

Rechercher l'autonomie

Le développement du potentiel de production ne s'est pas fait au détriment de l'autonomie du système. Pour y parvenir, l'éleveur a d'abord travaillé sur le troupeau. Au fil du temps, il fait évoluer ce dernier en faisant du croisement pour passer progressivement en Pie Rouge des Plaines. Il a choisi cette race pour son caractère calme, sa rusticité et son gabarit. *« Si je travaille avec peu de concentré, il me faut des vaches qui ont une grosse carcasse et une bonne capacité d'ingestion. Je veux faire un maximum de lait avec du fourrage ».*

Dans ce même but, il vient d'investir dans deux retenues collinaires. Son objectif : valoriser les eaux de ruissellement collectées sur les périodes de forte pluviométrie pour irriguer ses parcelles en maïs et les prairies temporaires si cela s'avère nécessaire. La localisation des retenues permet de rendre potentiellement irrigables 40 hectares. Même si la capacité des retenues ne permettra pas d'irriguer toute cette surface, des prélèvements modestes permettront des apports d'eau à des moments clés, pour sauver une deuxième coupe sur des prairies ou la moisson pour les céréales. Par ce biais, Frédéric compte améliorer son rendement en grains et abandonner l'ensilage maïs plante entière, coupe haute qu'il pratiquait, pour récolter du maïs épi, aliment plus riche, moins encombrant et très complémentaire avec une herbe riche en protéines.

En parallèle, il implante des mélanges prairiaux de ray-grass anglais et italien, de trèfles blancs et violets, dont il projette d'augmenter la surface au détriment du maïs. L'exploitant pourra alors augmenter la part d'herbe dans la ration et limiter encore son recours aux tourteaux. *« Je cherche à réduire ma dépendance aux achats extérieurs et aux marchés ».*

Savoir s'entourer

« On ne réussit pas tout seul. Être résilient c'est aussi être en capacité de se remettre en cause et savoir s'entourer de techniciens, de prestataires… qui comprennent nos attentes, notre projet et notre vision du métier. L'œil extérieur, le regard critique de quelqu'un qui me connaît et qui sait où je veux aller est important ! ». Ajoutons aussi un peu de curiosité. Lire pour comprendre l'évolution de son environnement, regarder ce qu'il se passe autour, s'enrichir de l'expérience des autres… autant de clés pour guider la prise de décision.

Et demain ?

Ses projets pour aller vers toujours plus de résilience ne manquent pas :

- Continuer à réduire progressivement le nombre de vaches, pour alléger la charge de travail, en leur offrant l'environnement et l'alimentation leur permettant d'exprimer pleinement leur potentiel, l'objectif restant de dégager plus de temps pour la vie de famille.
- Progresser dans la connaissance du sol pour en tirer le maximum tout en préservant son potentiel dans le temps. « *Je m'interroge sur des itinéraires techniques simplifiés, telle que la suppression partielle du labour* ».
- Essayer d'introduire la culture de soja dans l'assolement.
- Installer des panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation et améliorer l'autonomie globale du système.
- Diversifier ses sources de revenus en investissant dans de l'immobilier locatif par le biais d'une SCI qui porte les bâtiments d'exploitation.

Et si résilience rimait avec bon sens ?

Retrouvez ce reportage en vidéo sur l'extranet Cerfrance, sur la chaîne YouTube du Réseau Cerfrance et sur la chaîne TV : demain.fr, à partir du lundi 7 novembre 2022.

Parcourez également le diaporama photos sur l'extranet Cerfrance.

L'œil de l'expert

Gérer les risques pour être résilient

Par Anne Bras, Chargée d'études

Derrière le terme résilience peut se cacher la notion de gestion des risques. Dans toute exploitation agricole, celle-ci passe d'abord par une réflexion technique sur le système de production et l'organisation du travail.

En physique, le terme résilience désigne la capacité d'un matériau à résister à la rupture. Par analogie, on dit d'une personne ou d'un système (économique, politique, naturel…) qu'il est résilient s'il est capable d'absorber les effets d'une perturbation, pour revenir soit à l'état d'équilibre antérieur soit à un nouvel état d'équilibre.

L'incertitude devient structurelle

Les incertitudes climatiques, géopolitiques et sanitaires que nous traversons sont appelées à durer car elles ont des origines structurelles, en particulier la perte de biodiversité et le réchauffement climatique.
Elles doivent inciter à s'interroger sur la résilience de toute entreprise en menant une étude des risques. Le risque est le croisement entre un aléa et une vulnérabilité.

Un événement peut être totalement anodin pour certains mais catastrophique pour d'autres. La hausse du prix de l'énergie a un impact variable selon le niveau de consommation. Il y a crise lorsque le risque se réalise. Faire de la gestion des risques c'est donc réfléchir à du préventif mais aussi à du curatif : « *Qu'est-ce que je fais si, en dépit de toutes les précautions prises, la crise intervient ?* ».

La technique comme pierre angulaire

Même pour les risques assurables une réflexion technique est indispensable. On prend une assurance incendie et on vérifie aussi l'installation électrique. De même, l'assurance récolte ne suffit pas. Il faut aujourd'hui diversifier les cultures, adopter de nouvelles variétés, tester des pratiques innovantes en particulier pour la fertilisation et la protection des cultures. En élevage, des assurances couvrent les pertes soudaines et importantes d'animaux dans un troupeau. Mais pour la fièvre porcine, à l'instar de la grippe aviaire, il s'agit d'abord d'éviter leur apparition dans une région, comme dans chaque élevage, grâce à des mesures préventives.

Les risques systémiques auxquels l'agriculture est confrontée ne sont pas nouveaux : pertes de production pour des raisons sanitaires ou climatiques, chute du prix des produits ou flambée de celui des intrants. Mais l'ampleur de ces risques et leur fréquence sont nouvelles. Il faut y ajouter les risques propres à chaque exploitation : accident ou maladie, conflit entre associés, refus de financement... Avec l'agrandissement des fermes, ces derniers aussi changent d'échelle.

Les outils classiques de gestion des risques (contrats, assurances…) se réinventent. Mais aujourd'hui plus que jamais, la résilience se joue d'abord autour du système, des techniques et de l'organisation de l'exploitation.

Zoom sur

Un système résilient, ça se construit !

Par Aline Thopart, Fiscaliste et Nicolas Cayzeele, Conseiller en patrimoine

La résilience est, avant tout, la capacité de rebondir après avoir encaissé un choc. Rendre son entreprise plus résiliente passe par une prise de décisions stratégiques mais aussi par une anticipation des risques et la réalisation d'actes administratifs.

Rien ne permet malheureusement d'éviter les traumatismes que sont un décès, une incapacité temporaire ou permanente, un conflit. C'est de résilience dont vous et votre entreprise aurez besoin pour surmonter ces épreuves. Il n'existe pas de recette toute faite ou de remède universel. En revanche, un ensemble d'actions est à considérer pour « muscler son jeu » et construire en amont cette capacité de rebond.

Ne pas faire l'autruche et anticiper

Certes les sujets sont graves et incommodants, mais en parler permettra d'anticiper les éventuelles épreuves pour savoir réagir le moment venu. « *Et si mon associé meurt soudainement ? Et si nous nous fâchons ? Et si je tombe malade... ?* ». Trouver des réponses à ces questions est souvent plus simple quand personne n'est mort ou personne n'est fâché. L'inverse alimente des conflits séculaires et engorge notre système judiciaire.
D'ailleurs, sans aller jusqu'à envisager le pire, chaque nouveau projet (investissement, association, partenariat…) gagnerait à faire l'objet, dès le démarrage, d'une étude des modalités de sa « bonne » fin.
Envisager l'échec d'un projet le rendra paradoxalement plus résilient !

Acter

Vous avez envisagé le pire des scénarii et trouvé des actions à mettre en œuvre le cas échéant. N'hésitez pas à écrire la procédure, pour l'avoir sous la main lorsque le besoin s'en fera ressentir. Le support importe peu tant qu'on saura le retrouver. Il s'agira également de formaliser ses choix au travers de différents contrats et documents officiels.

Sécuriser par des actes patrimoniaux et juridiques

Pour un exploitant agricole, il est primordial de sécuriser son foncier. Placer les terres agricoles dans une société dédiée telle qu'un Groupement Foncier Agricole (GFA) est l'une des solutions.
Si vous n'êtes pas propriétaire des terres, alors portez une attention particulière aux baux ruraux conclus car « *l'exploitation assise sur un bail rural, d'une durée minimum de neuf ans, avec renouvellement de plein droit, vaut plus que celle reposant sur une simple convention d'occupation précaire* »*.
Contrat de mariage, statuts de l'entreprise, pacte d'associé ou pacte familial, mandat de protection future et testament sont autant de documents pouvant être utiles.

* *Citation de Michel Pierre Madignier - avocat spécialiste en droit fiscal et en droit rural, Professeur à l'Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole, Docteur en droit - dans son ouvrage* Fiscalité agricole et viticole approfondie

Utiliser les dispositifs fiscaux

Entre l'instabilité des prix des matières premières, la forte variabilité des cours et des marchés, les conditions météorologiques et les maladies, les exploitants doivent se prémunir contre tous types d'aléas. Fiscalement, il existe un dispositif spécifique pour aider les entreprises à se constituer une trésorerie de secours : la Déduction pour Épargne de Précaution (DEP). Celle-ci permet aux exploitants agricoles, sous certaines conditions, de réduire leur bénéfice imposable. La somme déduite doit être en partie bloquée sur un compte bancaire. Il s'agit de se constituer une épargne monétaire afin d'accroître la protection contre les risques agricoles par une autre voie que celles des assurances.
D'autres types de dispositifs existent. L'option pour l'imposition des revenus selon une moyenne triennale ou encore l'option pour l'étalement des revenus en cas de perception de revenus exceptionnels sont autant de solutions qui peuvent être activées pour protéger l'exploitation.

Assurer

Pour vous protéger personnellement, protéger vos proches ou votre entreprise l'aspect assurantiel est incontournable :

- L'assurance « récolte » est un outil permettant de sécuriser l'entreprise en cas de perte importante de rendement. La production étant le premier risque d'une exploitation agricole, elle peut impacter la pérennité de l'entreprise.
- En cas de décès d'un des associés, l'assurance « risque fiscal » assurera la surcharge d'impôt et de cotisations sociales liée au remboursement anticipé des emprunts.
- L'assurance « homme clé », quant à elle, permettra à l'entreprise de se protéger à la suite du décès du dirigeant ou d'un précieux collaborateur défini comme celui sur lequel repose l'activité de l'entreprise.
- Lorsque des emprunts sont souscrits, l'assurance « emprunteur », bien que non obligatoire, permettra un remboursement des échéances de prêt.
- Enfin, l'assurance « dommages » est certainement celle que vous connaissez le mieux et que vous utilisez le plus ! Néanmoins, pensez-vous à réviser régulièrement votre contrat afin de vous assurer qu'il corresponde toujours à votre situation ?

Notre conseil : révisez annuellement vos contrats auprès de vos assureurs !

À la pointe

À la pointe aujourd'hui, mais pas forcément demain

Par Jacques Mathé, Économiste rural

Les modèles de réussite en agriculture connus jusqu'à présent ne seront pas forcément ceux de demain. Le contexte instable actuel rebat les cartes de la résilience des exploitations qui devront miser sur des systèmes pouvant s'adapter pour résister aux futures crises climatiques, sanitaires ou géopolitiques.

Dans une agriculture qui s'est fortement modernisée depuis 50 ans, notamment grâce aux progrès techniques, la question de la résilience de l'agriculture productiviste se pose depuis quelques années déjà. Ce modèle dominant a fait ses preuves, que ce soit en termes de productivité, d'efficacité économique et de rentabilité. Il a réussi car les contextes géopolitiques, la demande des marchés et l'efficience de la recherche ont permis aux agriculteurs d'améliorer fortement leur capacité de production.

Les remises en cause que nous vivons actuellement interrogent la résilience du modèle agricole. Les avantages technologiques, notamment ceux qui s'appuyent sur la forte intensité des moyens de production, sont-ils condamnés ? Ces systèmes très rentables aujourd'hui le seront-ils encore demain ? Comment faire évoluer son exploitation durablement en tenant compte des contextes tout en conservant une réelle efficacité économique ?

Toutes ces interrogations sont légitimes et traduisent une inquiétude face à l'inconnu. Elles touchent d'abord l'exercice même du métier et des compétences qui ont été mises en œuvre pendant des années, voire des générations. Pour nombre d'acteurs, la résilience serait synonyme de faibles performances, ce qui n'est pas obligatoirement le cas.

Le sujet de l'anticipation est central pour rendre résiliente son exploitation. Quelles sont les activités qui vont être impactées par les changements annoncés ?

Il faudra certainement mobiliser de nouvelles compétences. La question de la formation pour acquérir ces compétences se posera alors dans ce secteur qui mobilise des savoir-faire tacites, liés à l'observation et à l'expérimentation personnelle.

Les autres adaptations majeures seront celles qui touchent aux techniques employées et aux moyens de production. Les évolutions technologiques peuvent apporter une partie de la solution mais dans bien des cas il faudra faire autant, voire mieux, avec moins (moins d'énergie, moins d'impacts négatifs sur l'environnement, moins d'intrants…).

> « La résilience des exploitations se fera par une adaptation du système productif et, pour le chef d'exploitation, par une capacité à rebattre les cartes en continu. »

Ce sera aussi une question de réseaux et de relations : l'environnement de l'exploitation, sa filière, sa zone de chalandise, ses partenariats seront essentiels à la réussite.

Ces changements sont inconfortables à vivre lorsque l'on recherche de la stabilité. Mais ce sera la vie d'après… Réussir la résilience de l'exploitation pour gagner en stabilité !

Demain, c'est maintenant !

Vers toujours plus de résilience

Par Anne Bras, Chargée d'études et Thierry Lemaître, Agronome

Envisager les risques éventuels de votre système et vous projeter dans les actions à entreprendre face à ces risques vous aidera à rendre votre exploitation toujours plus résiliente.

Travailler la résilience de son entreprise, c'est réduire sa vulnérabilité face aux aléas du futur. Cela passe par une analyse fine du système de production, des techniques culturales, des pratiques d'élevage, de la dépendance aux fournisseurs… afin d'identifier les leviers d'action. L'année 2022 est un condensé des principaux risques « systémiques » en agriculture, ceux qui concernent tout un territoire ou toute une filière : risque climatique (sécheresse, gel, grêle…), risque sanitaire (grippe aviaire, fièvre porcine africaine…), risque tarifaire sur les intrants (fertilisants, énergie, alimentation animale…), sans oublier le risque géopolitique.

Choisir judicieusement ses productions

Que l'on soit en culture ou en élevage, le réchauffement climatique conduit à s'interroger sur la pertinence du choix de ses productions végétales. Adaptabilité au changement climatique, résistance mécanique et biologique à la sécheresse, aux agresseurs… sont devenues des critères incontournables de sélection des espèces et des variétés. Si la diversité de l'assolement et les rotations culturales sont financièrement encouragées dans la nouvelle PAC, elles constituent aussi un facteur de résilience biologique et économique.

Réduire sa dépendance aux intrants

L'autonomie alimentaire en élevage permet de s'affranchir de la volatilité du prix des aliments achetés. Elle est généralement plus facile à atteindre pour les ruminants que pour les monogastriques. Dans tous les cas, l'assolement résultera d'un compromis entre les contraintes zootechniques (ration des animaux) et la réduction des risques sur les cultures, en particulier climatiques. Quelle place de l'herbe, du maïs, des céréales, des oléoprotéagineux… ? La réponse dépend étroitement des conditions pédoclimatiques de l'exploitation et de leur évolution.

Grâce à leurs déjections animales, les élevages sont moins exposés aux variations du coût des engrais. L'alternative aux engrais de synthèse pour les exploitations de cultures est à rechercher dans l'utilisation de fumier ou de lisiers d'exploitations d'élevage voisines, de composts ou autres engrais organiques. Malheureusement la très forte demande de ce type de fertilisants, eu égard à l'envolée des engrais chimiques et la volonté de réduire leur consommation, se traduit par une relative rareté de ces alternatives.

Réduire sa consommation énergétique

Si, au-delà du carburant, une exploitation de polyculture non spécialisée est relativement peu exposée, il n'en va pas de même dès qu'il y a présence d'irrigation, d'une installation de chauffage (serres) ou de froid (frigos). Les élevages en bâtiment sont d'importants consommateurs de gaz ou d'électricité. Réduction des consommations et production d'énergie sont des pistes à travailler. Même si le recours à des assurances permet de pallier certains risques (*Cf.* p.10-11), la résilience d'une exploitation passe d'abord par le système d'exploitation et les pratiques. Il n'existe pas de solution miracle ou universelle dans ce domaine. Il appartient à chaque exploitant de procéder à une étude stratégique pour mesurer l'exposition de son entreprise aux nombreux aléas auxquelles elle peut être confrontée et d'actionner tous les leviers afin d'atteindre une résilience maximale.

Les éléments clés

Les filières oléagineux et protéagineux

Par Jacques Mathé, Économiste rural

Les filières oléagineux et protéagineux sont au cœur de l'actualité agricole et alimentaire. Guerre en Ukraine, dérèglement climatique, atouts nutritionnels révèlent l'importance de ces cultures dans notre alimentation mais aussi dans l'alimentation animale. La France est le premier producteur de graines oléagineuses dans l'Union européenne. Elle est aussi leader en protéagineux.

6,9
millions de tonnes d'oléagineux sont produits par an

On compte 95 000 livreurs qui cultivent 2,3 millions d'hectares pour réaliser une production nationale annuelle de 6,9 millions de tonnes d'oléagineux (colza, tournesol, soja et lin).

Le colza représente 75 % de la production totale de graines avec 5,2 millions de tonnes. La production de tournesol s'affiche à 1,4 million de tonnes et celle du soja ne s'élève qu'à 343 000 tonnes. Notons que cette dernière a connu une augmentation significative sur les six dernières années (+76 %). La forte demande de soja non OGM ou bio, destiné à être incorporé dans les rations des productions animales, explique cette hausse des surfaces cultivées en soja.

Le colza représente
75 %
de la production totale de graines

La trituration des graines représente
80 %
de la récolte

Le secteur des oléagineux est fortement dépendant des politiques menées en matière de biocarburants. C'est aussi un secteur où la transformation industrielle est prépondérante. La trituration des graines représente pas loin de 80 % des graines récoltées. Le tourteau, sous-produit de l'extraction de l'huile, est incorporé dans les rations de l'alimentation animale. C'est une source très importante de protéines. Le soja affiche 45 % de taux de protéines, le colza 35 % et le tournesol 28 %.

Source : SSP Service de la statistique et de la prospective

La France est le

1er

producteur et exportateur d'oléagineux de l'UE

En tant que leader de la production oléagineuse, la France est aussi le premier exportateur. La totalité des exportations est à destination de l'Union européenne, sous forme de graines pour 1,5 million de tonnes et sous forme d'huile pour 700 000 tonnes. Notons que les importations concernent essentiellement les tourteaux de soja, dont l'UE et la France sont très déficitaires. Elles atteignent encore 4,7 millions de tonnes et illustrent notre forte dépendance en protéines pour l'alimentation animale.

Côté protéagineux (pois, féverole, lupin), la France est le premier producteur européen et exporte près de la moitié de sa production essentiellement dans les pays de l'UE. La Norvège capte à elle seule les deux tiers des exportations de féverole pour le secteur de la pisciculture. Au regard des surfaces cultivées (276 000 ha), des volumes produits (833 000 t) et du faible nombre de producteurs (16 000), la filière protéagineuse fait figure de petit poucet des grandes cultures. Pourtant, son importance dans la recherche de diversité des assolements est très intéressante.

La France est le

1er

producteur européen de protéagineux

Le pois fourrager représente les

3/4

des surfaces cultivées

Malgré ses atouts agronomiques et la demande des marchés, la production de protéagineux affiche une baisse tendancielle depuis 2005. Le pois fourrager représente les trois quarts des surfaces mais sa place dans les assolements est en diminution pour atteindre un palier autour de 130 000 hectares.
Les marges par hectare ne semblent pas satisfaire les producteurs. À cela s'ajoutent des difficultés de récolte certaines années.
Le lupin reste confidentiel même si la recherche a montré tout son intérêt dans l'alimentation animale.

Sur le marché intérieur, les débouchés des protéagineux se partagent entre l'alimentation animale pour 100 000 tonnes et l'alimentation humaine pour 160 000 tonnes.

160 000 t

de protéagineux sont destinées à l'alimentation humaine

Version digitale

Retrouvez un complément d'analyse sur l'extranet Cerfrance !

L'essentiel en chiffres

Indice national des fermages

ANNÉE	INDICE
2022	110,26

Barème applicable du 01/10/22 au 30/09/23
Arrêté du 13/07/2022 constatant pour 2022

Comptes courants d'associés

Date de clôture	Taux	Date de clôture	Taux
31/03/2022	1,15 %	30/06/2022	1,35 %
30/04/2022	1,15 %	31/07/2022	1,42 %
31/05/2022	1,15 %	31/08/2022	1,49 %

Source : Francis Lefebvre

Zoom marché laitier

Le prix du lait de vache conventionnel est en hausse, avec une collecte en léger repli (hausse des coûts de production, sécheresse, décapitalisation). Partout dans le monde, les hausses de prix du lait ne suffisent pas à couvrir les hausses des charges, notamment les aliments (tourteaux).

Produits laitiers industriels en €/t

Source : FAM

Lait prix réel en €/1 000 L

Source : FAM, enquête mensuelle

	Prix conventionnel	Évolution N/N-1	Prix lait bio	Évolution N/N-1
Jan. 22	402,5	12,30 %	491,66	-1,83 %
Févr. 22	407,7	15,04 %	486,13	-0,27 %
Mars 22	418,6	19,81 %	472,31	-0,66 %
Avr. 22	427,8	19,70 %	427,7	-0,87 %
Mai 22	434	21,94 %	426,94	-1,32 %
Juin 22	438,5	22,14 %	442,46	-1,19 %

Consommation française de produits laitiers

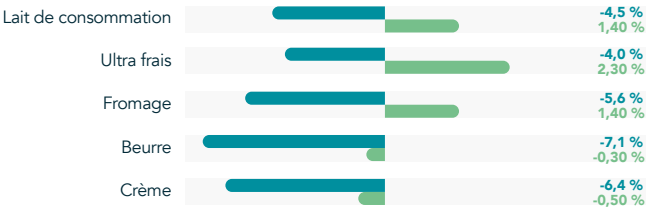

(évolution cumul annuel mobile)
Source : FAM d'après le panel Kantar Worldpanel Mars 2022

IPAMPA

JUILLET 22	ÉVOLUTION N-1	ÉVOLUTION M-1
137,8	24,26 %	-0,51 %

Zoom marché viande

Avec des niveaux d'abattage globalement en baisse (moins d'offres), les cotations Gros bovins et vifs sont en hausse et suivent la tendance européenne.
Ces hausses suivent la tendance de la très forte inflation des coûts de production entamée en 2020.

Viande bovine

En €/Kg - Semaine 29 - Prix moyen pondéré - cotis. nationales - Source : FranceAgriMer

Exportation bovine

	Jan.-Avr. 2022	Variation /N-1
Broutards	454 000 têtes	-10 %
Jeunes bovins finis	8 000 têtes	-21 %

Source : Bulletin économique interbev

Viande porcine

SEPT. 2021	SEPT. 2022
1,335	2,034

Source : marché du porc breton

Les cours sont repartis à la hausse depuis le début de l'année 2022. Les tendances restent néanmoins incertaines entre d'un côté des coûts de production qui flambent et de l'autre une offre en porc qui baisse, le marché mondial se contractant.

Aliments pour animaux en €/tonne

Source : Web agri

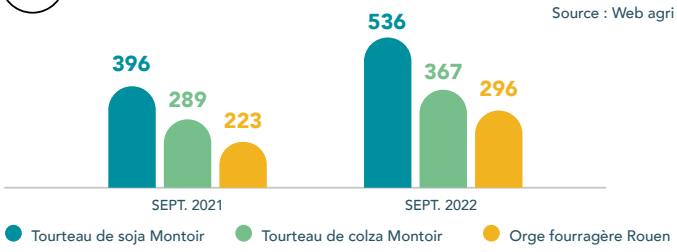

Les prix d'achat des matières premières explosent cette année avec des hausses dépassant les 100 %. L'ammonitrate est l'engrais en plus forte augmentation, avec la flambée du prix du gaz et l'incertitude qui règne sur ce marché (tensions géopolitiques, arrivée de l'hiver...). De nombreuses usines sont mises à l'arrêt pour maintenir la rentabilité. Du côté de l'aliment, la volatilité des marchés entraîne une très forte instabilité des prix.

Smic horaire brut et minimum garanti

SMIC HORAIRE	SMIC MENSUEL BASE 35H	MINIMUM GARANTI
11,07 €	1 678,95 €	3,94 €

L'agenda déclaratif

Janvier 2023	Ouverture de Télépac
Avant le 31 janvier 2023	Déclaration des aides ovines et caprines
5 février 2023	TVA trimestrielle (T4)
Avant le 15 février 2023	Déclaration des intérêts de comptes associés et des dividendes
15 février 2023	Déclaration des opérations sur valeurs immobilières et revenus de capitaux immobiliers

Bilans mondiaux et européens blé/maïs

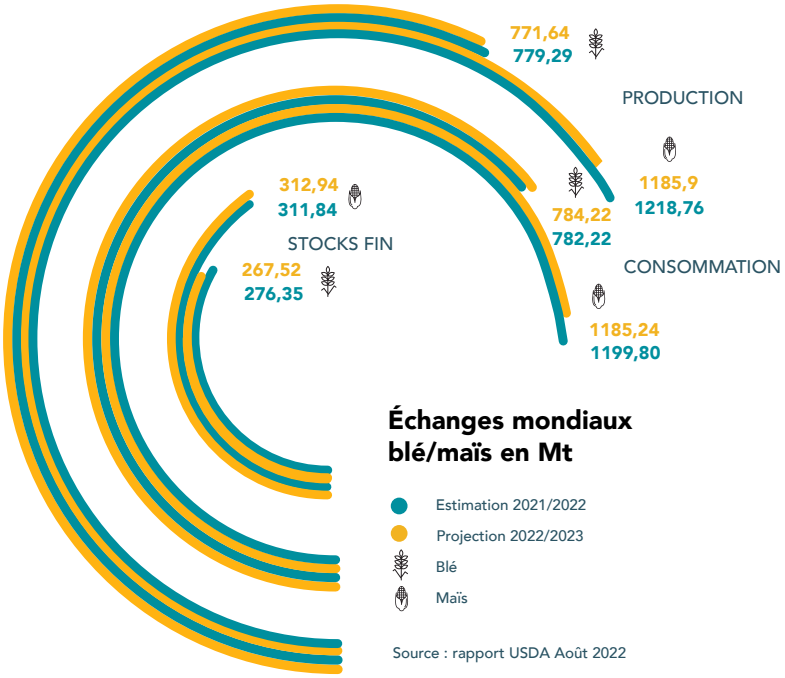

La production en céréales pour la campagne 2022-2023 serait en hausse, selon l'USDA, mais avec une forte demande, les stocks devraient donc diminuer. La production de l'UE devrait baisser à cause de la sécheresse 2022. Face aux incertitudes en Mer Noire, les exportations européennes de céréales sont envisagées en hausse, ce qui pourrait créer de la tension sur les stocks de fin de campagne.

Annabelle Barthélémy-Dubost,
Chargée d'études

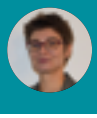

Import/export européen blé/maïs en Mt

Source : commission européenne cereals market situation, Août 2022

	Blé		Maïs	
	2021/2022 Provisoire	2022/2023 Prévisionnel	2021/2022 Provisoire	2022/2023 Prévisionnel
Exportation	29,20	36	6,4	4
	2021/2022 Provisoire	2022/2023 Prévisionnel	2021/2022 Provisoire	2022/2023 Prévisionnel
Importation	1,9	2	16,3	20

Pétrole Brent (Mer du Nord) en $/baril au 08/09/2022

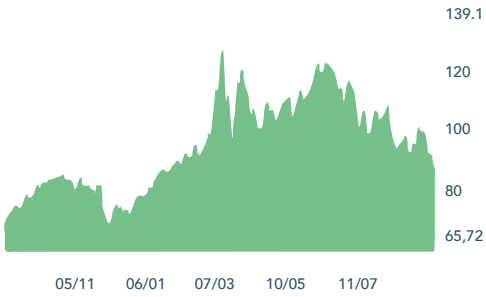

Le marché pétrolier craint un ralentissement de la demande, d'où la baisse des cours observée.

Source : Boursorama

Engrais

Source : Web agri

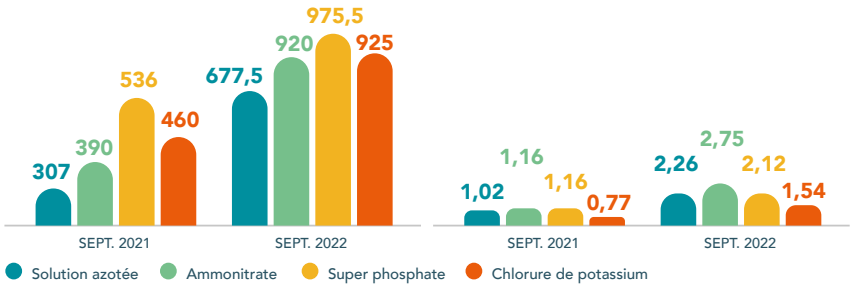

Retour d'expérience

L'Angus, un choix de qualité aux résultats positifs

Interview réalisée par Thierry Lemaître, Agronome

En s'installant avec son frère Jean-Baptiste sur la ferme, Samuel Fouilliard mise sur la qualité en achetant 40 vaches de race Angus. Il développe l'élevage et se forge une clientèle haut de gamme. Huit ans après, la réussite est là !

Pourquoi avoir choisi la race Angus ?
L'exploitation familiale de polyculture élevage allaitant possédait déjà une quarantaine de Salers. En m'installant, j'avais le sentiment que l'exploitation devait évoluer pour s'assurer un avenir. Il fallait se différencier mais je ne voulais pas m'engager dans une niche trop limitée.

En quoi la race Angus répond-elle à ce critère ?
Même si la consommation de viande par habitant diminue, j'étais convaincu qu'il y aurait toujours des amateurs de viande de haute qualité gustative. L'Angus est réputée pour cela. En revanche, il faut un produit irréprochable. Il est donc obligatoire d'être très technique dans tout le processus d'élaboration (élevage, abattage, maturation).

Sur quels aspects en particulier ?
En premier lieu sur l'alimentation des Angus. Ici, c'est de l'herbe complémentée avec des pulpes de betteraves. Ensuite, il ne faut pas avoir de problème sanitaire. Enfin, un autre facteur important : le bien-être des animaux. Il faut éviter le stress en adaptant les conditions d'élevage. L'Angus est calme par nature, mais nous sélectionnons en plus les individus les plus tranquilles.
Dernier point à souligner, même si ce n'est plus de notre ressort mais de celui du boucher, une telle viande doit avoir une durée de maturation d'au minimum quatre semaines, voire même jusqu'à douze, pour viser l'excellence d'une viande bien persillée !

Quelle est votre clientèle ?
Nous avons commencé avec quelques bouchers haut de gamme qui nous ont fait confiance et, aujourd'hui, ce sont à parts égales des boucheries de qualité et des restaurants gastronomiques en région parisienne mais aussi partout en France. Nous les visitons au moins une fois par an et nous organisons désormais des portes ouvertes tous les deux ans auxquelles nous les invitons.

Si vous travaillez en direct avec vos clients, quelle est la logistique intermédiaire ?
L'abattage des animaux se fait dans un abattoir d'un grand acteur de la viande que nous apprécions. L'abattoir est à proximité pour limiter le temps de transport, toujours dans un souci de qualité de la viande. Nous avons également un prestataire qui transporte les animaux et fait la distribution des quartiers de viande.

Malgré vos occupations, avez-vous le temps de réfléchir à de nouveaux projets ?
Nous avons environ 200 vaches allaitantes (une centaine d'Angus et autant de Salers), 300 bêtes à l'engraissement et 8 taureaux Angus en monte naturelle. Nous sommes plutôt sur un rythme de croisière, sachant qu'il faut bien maîtriser l'ensemble de la chaîne de production. Nous avons déjà bien investi en bâtiments d'élevage et cherchons plutôt à favoriser actuellement le plein air. Nos projets du moment sont la construction d'une fumière et d'un bâtiment à paille, mais l'explosion des coûts de construction (+30 % depuis les devis il y a quelques mois) nous fait réfléchir.

Le confort des animaux passe par des bâtiments adaptés et fonctionnels.

Quels sont vos motifs de satisfaction ?
Tout d'abord, le retour client ! La satisfaction et la confiance de nos acheteurs nous incitent à poursuivre dans cette voie. Savoir que derrière notre travail, des personnes éprouvent un grand plaisir à déguster une viande de qualité telle que nous la produisons est très satisfaisant pour nous. Même si les contraintes administratives et règlementaires sont toujours plus nombreuses, pesantes et parfois décourageantes, c'est un grand plaisir d'être à la fois au milieu d'un troupeau bien paisible et de savoir nos clients satisfaits !

en ligne **www.auxpaturages.fr**

Localisation :
02210 Le Plessier Huleu

Les clés de la réussite

▶ Samuel et Jean-Baptiste ont su créer de **la valeur ajoutée sur leur exploitation** en se différenciant, tout en restant dans l'activité d'origine.

▶ Pour s'engager dans le haut de gamme, **le savoir-faire du producteur est essentiel :** en l'occurrence, le choix de la race, l'alimentation, les conditions d'élevage, le bien-être animal sont déterminants.

▶ Le développement, en parallèle, de la production et des débouchés a permis **une croissance harmonieuse de l'entreprise.**

▶ Pour terminer la liste des ingrédients de la réussite, Samuel gère **une relation commerciale exemplaire avec ses clients :** en les visitant chez eux et en les invitant chez lui, il les fidélise et entretient avec eux une confiance mutuelle.

La règle de 3

Comprendre vos garanties Prévoyance

Les cotisations sociales obligatoires couvrent plusieurs risques et permettent de percevoir des prestations financières en cas d'incapacité ou d'invalidité. Rien n'est prévu en cas de décès dans le secteur agricole. Le montant des sommes perçues peut être insuffisant pour couvrir vos frais. Il est donc important d'en connaître les mécanismes afin de choisir un contrat de prévoyance complémentaire qui vous assurera une protection adaptée.

Christelle Dupin-Rappart
Responsable juridique du service social Cerfrance Midi-Méditerranée

Juriste en droit social, Christelle Dupin-Rappart assure la veille juridique et l'expertise sociale pour les métiers de la paie et du conseil. Elle anime des groupes de travail et forme les collaborateurs de l'ensemble du Réseau Cerfrance dans les domaines de la paie, du droit du travail et de la protection sociale du dirigeant d'entreprise. Elle conseille les employeurs et accompagne les chefs d'entreprise qui souhaitent monter en compétence dans leur approche RH.

Les besoins personnels à garantir s'établissent à trois niveaux : les engagements financiers (remboursements d'emprunts, de crédits à la consommation…), les besoins familiaux (alimentation, chauffage, études des enfants, ressources du conjoint s'il ne travaille pas…) et le financement des droits personnels à la retraite, prévoyance et perte d'emploi.

Les besoins professionnels, spécifiques aux chefs d'entreprise, sont de deux niveaux : les charges de structure (loyer, électricité...), les coûts d'une embauche pour remplacer temporairement l'exploitant et les charges sociales obligatoires. Les cotisations sociales appelées par la MSA font l'objet d'un décalage en raison de la déclaration de revenus différés. Si ces appels ne sont pas provisionnés, l'exploitant subira des décalages de trésorerie.

1 MALADIE OU ACCIDENT

En cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident de la vie privée, la MSA vous verse des indemnités journalières à partir du 4e jour. Le montant est de 22,95 € pour les 28 premiers jours indemnisés puis de 30,61 € à partir du 29e jour.
La durée totale d'indemnisation est limitée à 360 jours sur une période de trois ans. Elle peut cependant être versée pendant trois ans en cas d'affection de longue durée (ALD). Cette indemnisation a pour objectif de vous garantir un revenu de remplacement et ne vise pas à assurer la continuité économique de votre entreprise.
Il convient donc de se rapprocher d'une assurance privée afin de prévoir un complément de rémunération pour assurer à la fois ses besoins personnels et professionnels.

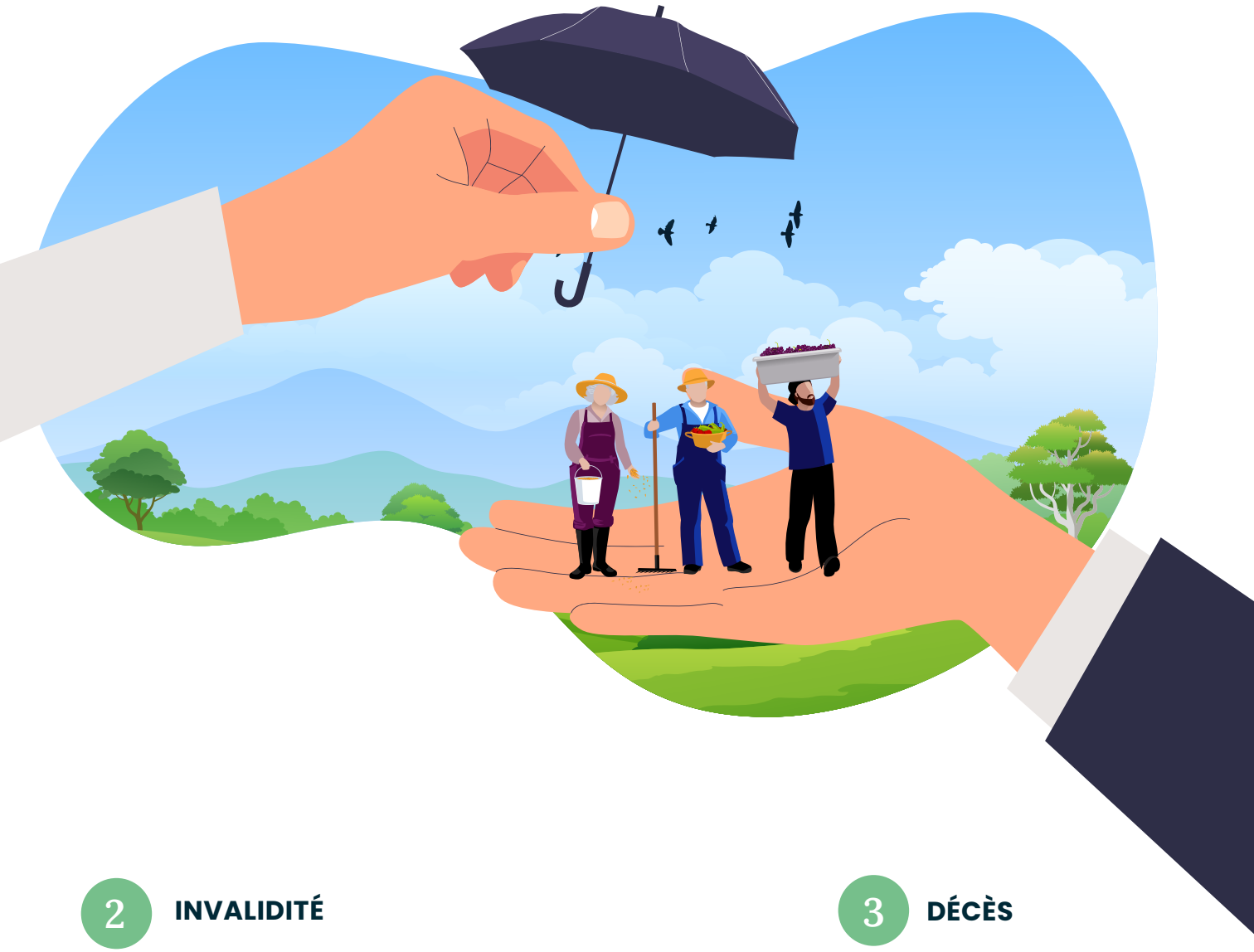

2 INVALIDITÉ

L'état d'invalidité est apprécié par le médecin conseil de la MSA à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une usure prématurée de l'organisme. Une rente est alors allouée en fonction du taux attribué.

L'exploitant qui présente une invalidité réduisant d'au moins 2/3 sa capacité à l'exercice de la profession agricole (**= invalidité partielle**) recevra une rente égale à 30 % de son revenu professionnel annuel moyen perçu pendant les 3 meilleures années parmi les 7 qui précèdent l'arrêt de travail suivi d'invalidité, avec un minimum de 3 923,07 € par an et un plafond de 6 170,40 € par an (montants en 2022).

Si l'invalidé est totale, c'est à dire une inaptitude ne permettant plus l'exercice de l'activité agricole, l'exploitant percevra une rente égale à 50 % de son revenu professionnel annuel moyen (comme pour l'invalidité partielle) avec un minimum de 6 954,53 € par an et un plafond de 10 284 € par an (montants en 2022).

Là encore, les montants alloués ne suffiront sans doute pas à couvrir les frais du foyer et de la structure. Le système assurentiel permettra de compléter.

3 DÉCÈS

Il n'existe pas de cotisation obligatoire pour couvrir le décès des exploitants agricoles. Il convient donc d'assurer ce risque pour permettre à votre conjoint, vos enfants ou tout autre bénéficiaire de votre choix, de percevoir un capital (et/ou une rente éducation à vos enfants).
Par ailleurs, le décès peut engendrer aussi un coût fiscal qui peut être couvert par une assurance « risque fiscal » afin de protéger les ayants droit et associés.

Le mémo de l'entrepreneur

Le Diagnostic de Performance Énergétique

Par Nicolas Cayzeele, Conseiller en patrimoine

Lors d'une location ou d'une mise en vente de locaux, plusieurs diagnostics sont à fournir. Le premier diagnostic technique obligatoire est le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) qui connaît aujourd'hui des évolutions.

Le DPE ou Diagnostic de Performance Énergétique a été instauré en 2006. Il est obligatoire et fait partie des documents annexés aux contrats de vente ou de location.

Il fut d'abord un simple outil d'information, pour les futurs occupants, du niveau de consommation énergétique de leur local. En 2011, son affichage devient obligatoire dans les annonces immobilières. La loi Elan de 2018 le rend, à compter du 1er juillet 2021, pleinement opposable, c'est-à-dire utilisable pour un recours contre un propriétaire indélicat par exemple. Depuis 2021, les diagnostiqueurs doivent également transmettre un récapitulatif du DPE à l'observatoire de l'ADEME.

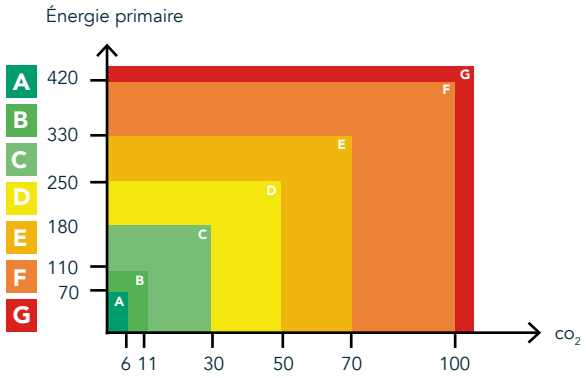

En outre, la note (de A à G) est désormais définie en fonction de deux critères : l'énergie primaire et les émissions de gaz à effet de serre.

Les récentes lois « Énergie et Climat » et « Climat et Résilience » ont introduit une exigence minimale de performance énergétique dans la définition du logement décent utilisant le DPE : dès 2023 pour les logements présentant une consommation conventionnelle en énergie finale de plus de 450 KWh/m² par an, en 2025 pour les logements de classe G, en 2028 pour les F, puis en 2034 pour les E.

Cette nouvelle définition du logement décent est lourde de conséquences : un logement non décent ne peut pas être, légalement et logiquement, loué !
Un gel des loyers pour les logements classés F et G est entré en vigueur en août 2022.

Il convient désormais de surveiller l'étiquette de vos biens immobiliers. Un excès de F ou G risque de conduire à l'amaigrissement de votre patrimoine.

Que faire si vous êtes propriétaire de « passoires énergétiques » ?

Sachez d'abord que vous n'êtes pas seul : sur les 30 millions de résidences principales au 1er janvier 2022, 5,7 millions de logements sont des « passoires énergétiques » (classées F, G ou au-delà). À l'opposé, les bons élèves, notés A ou B, représentent 1,5 million de logements. Sachez ensuite que le bénéfice de certaines aides financières à la rénovation est adossé à la classe du DPE : sortie de l'état de « passoire énergétique », atteinte des classes A ou B, etc.

Enfin, si détenir un logement F ou G est une source d'inquiétude légitime, réaliser les travaux nécessaires pour obtenir une classe A ou B sera source de réjouissance : économie de chauffage, meilleure rentabilité et/ou revalorisation du bien.

Surtout, vous aurez apporté votre brique à la construction d'un avenir climatique plus supportable, pour vous et les générations futures !

Point doc

Le bulletin de paie

Devenir employeur implique de nombreuses obligations légales. L'une d'entre elles consiste à réaliser et remettre une fiche de paie à ses salariés. Le document doit comporter diverses mentions obligatoires, liées notamment aux cotisations et contributions sociales.

■ Par Christelle Dupin-Rappart, Responsable juridique

Intitulé de la **Convention Collective Nationale** qui régit les relations de travail employeur/salarié.

Complémentaire santé : il s'agit de la mutuelle. Celle-ci est obligatoire et prise en charge au minimum à 50 % par l'employeur, sauf en cas de dispense du salarié et justificatif apporté.

Congés payés de l'année : le solde est à prendre avant le 31 mai 2022.
Congés en cours d'acquisition : 2,5 jours par mois.

Net Imposable : c'est ce montant que le salarié retrouvera sur sa déclaration de revenu (voir le bulletin du mois de décembre pour avoir le cumul annuel).

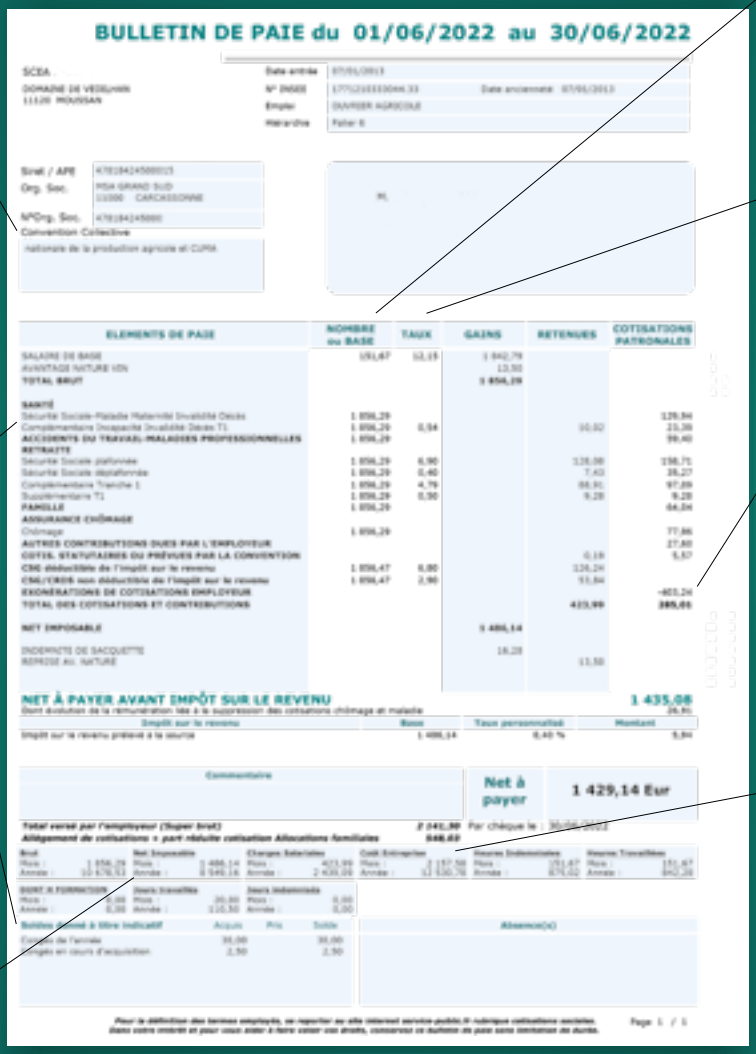
BULLETIN DE PAIE du 01/06/2022 au 30/06/2022

ELEMENTS DE PAIE | NOMBRE ou BASE | TAUX | GAINS | RETENUES | COTISATIONS PATRONALES

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 1 435,08

Net à payer 1 429,14 Eur

Mensualisation : ici 35 heures/semaine x52 semaines/12 mois =151,67 heures

Taux horaire issu de la Convention Collective en lien avec la qualification du salarié (niveau/échelon/cœfficient).

Réduction de charges patronales de 403,24 € dans cet exemple. La formule de calcul s'applique sur les bas salaires.

Coût Entreprise : ce montant correspond au salaire brut additionné aux charges patronales (en tenant compte de la réduction de charges).

L'édition digitale de votre magazine est disponible sur l'extranet Cerfrance

- Le mot du Président du Réseau Cerfrance
- Témoignage vidéo de Frédéric Beau, éleveur de vaches laitières
- Diaporama photos du reportage
- Zoom sur les filières oléagineux et protéagineux
- Chiffres clés complémentaires
- Plus de brèves réglementaires et législatives

Envie de partager votre parcours, votre expérience entrepreneuriale, votre histoire atypique ou vos idées innovantes avec les lecteurs de Gérer pour Gagner ?

Ecrivez-nous à gpg@cn.cerfrance.fr